

# le **D**iagnosti**C**

Bulletin de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Volume 5, no. 1, 2<sup>ème</sup> trimestre 2012

*Les relations interprofessionnelles :*

## **UN BESOIN ET UNE RÉALITÉ**

UN BESOIN ET UNE RÉALITÉ



## MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2012-2013

**Dr Georges Lepage**  
chiropraticien D.C., B.Sc.,  
Président

**Dr Jean-François Henry**  
chiropraticien D.C., B.Sc., M.Sc.  
1er Vice-président

**Dr Danica Brousseau**  
chiropraticienne D.C., M.Sc.  
2ème Vice-présidente

**Dr Pierre Paquin**  
chiropraticien D.C.  
Secrétaire-trésorier

**M. Pierre Paquette**  
Montréal  
Administrateur nommé par l'Office des professions  
du Québec

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord  
**Dr Jean-Philip Hudon-Dionne**  
chiropraticien D.C.

Cantons-de-l'Est  
**Dr Martine Bureau**  
chiropraticienne D.C.

Saguenay-Lac-Saint-Jean  
**Dr Marc Thibault**  
chiropraticien D.C.

Montréal  
**Dr Danica Brousseau**  
chiropraticienne D.C., M.Sc.

Capitale-Nationale  
**Dr Roy Julie**  
chiropraticienne D.C.

**Dr Jean-François Henry**  
chiropraticien, D.C., B.Sc., M.Sc.

**Dr Philippe Larivière**  
chiropraticien D.C.

**Dr Sébastien Robidoux**  
chiropraticien D.C.

**Dr Michel Nolet**  
chiropraticien D.C.

**Dr Daniel Saint-Germain**  
chiropraticien D.C.

Mauricie  
**Dr André Cardin**  
chiropraticien  
D.C., D.A.C.B.R., F.C.C.R.(C)

Outaouais/Abitibi-Témiscaminque  
**Dr Richard Plourde**  
chiropraticien D.C.

**Dr Pierre Paquin**  
chiropraticien D.C.

Administrateurs nommés par  
l'Office des professions du Québec  
**M. François Dumulon**  
**M. Claude Langlais**  
**M. Pierre Paquette**  
**M. Claude Reny**

**Éditeur**  
Ordre des chiropraticiens du Québec

**Rédactrice en chef**  
Béatrice Guay Pepper

**Secrétaire de rédaction**  
Denise Giguère

**Révision**  
**Dr Danica Brousseau**  
chiropraticienne D.C., M.Sc.  
**Dr Jean-François Henry**  
chiropraticien, D.C., B.Sc., M.Sc.

**Dépôt légal**  
2<sup>ème</sup> trimestre 2012,  
Bibliothèque nationale du Québec,  
Bibliothèque nationale du Canada - ISSN 1929-5618

**Courriel**  
diagnostic@ordredeschiropraticiens.qc.ca



# Sommaire

Perfectionnement et formation continue .....	3
Mot du président .....	4
Word from the president .....	5
Le nouveau <i>Code de déontologie</i> .....	6
L'encadrement de l'ostéopathie .....	6
Nouvelles de la directrice générale .....	7
Rubrique du secrétaire-trésorier .....	8
Le courrier de la Syndique .....	9
Comité de la formation des chiropraticiens .....	9
Communications publiques .....	10
L'Ordre dans les médias .....	11
Résultats des élections 2012 .....	12
Un représentant du public à l'OCQ .....	12
DC en vedette .....	13
Faites-le savoir ! Faire connaître une nomination récente, l'élection à un poste : vous n'avez qu'à nous transmettre les renseignements à <a href="mailto:diagnostic@ordredeschiropraticiens.qc.ca">diagnostic@ordredeschiropraticiens.qc.ca</a>	
Réunion scientifique .....	14
Les chiropraticiens sont partout ! .....	14
Le comité des communications .....	15
Journées chiropratiques 2012 .....	16

**Ordre des chiropraticiens du Québec**  
7950 boul. Métropolitain Est  
Montréal, QC H1K 1A1  
Tél. : 514-355-8540 1-888-655-8540  
[www.ordredeschiropraticiens.qc.ca](http://www.ordredeschiropraticiens.qc.ca)

Perfectionnement et formation continue • Boucherville : 29 – 30 septembre 2012  
RÉSERVEZ TÔT, LES PLACES SONT LIMITÉES !



**Astuces radiographiques  
et imagerie avancée**

**Dre Julie-Marthe Grenier, chiropraticienne  
D.C., D.A.C.B.R., F.C.C.R. (c)  
Université du Québec à Trois-Rivières**

Dre Julie-Marthe Grenier, chiropraticienne, est professeure agrégée de radiologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Avant son arrivée à l'UQTR en 2006, elle était professeure de radiologie et directrice des services d'imagerie clinique au *Palmer College of Chiropractic*, en Floride, où elle a reçu le titre de « Professeur de l'année » en 2005. Dre Grenier est chiropraticienne depuis 1999 (*Cleveland Chiropractic College-Kansas City*) et détient une certification en radiologie depuis 2003. En recherche, ses champs d'intérêt se concentrent principalement sur les techniques d'enseignement et d'apprentissage de la radiologie. Elle a présenté à maintes reprises sur ce sujet dans divers congrès au cours des dernières années et l'a choisi comme thème principal de ses études doctorales (Ph.D.), actuellement en cours. Elle continue également d'offrir des services d'interprétation radiographique pour les chiropraticiens du Québec.



**Examen neurologique concis  
avec applications chiropratiques**

**Dr Patrick Freud, chiropraticien D.C.**

Dr Patrick Freud, chiropraticien, détient un baccalauréat en sciences (haute distinction), en anatomie et en psychologie de l'Université McGill, un doctorat en chiropratique (très haute distinction) du Collège *Parker*, ainsi qu'un "Diplomate" en neurologie chiropratique de l'*American Chiropractic Neurology Board*. Il enseigne l'anatomie à la Faculté de médecine de l'Université McGill et sa pratique à Montréal est axée surtout sur l'évaluation et le traitement de patients avec problèmes neurologiques.



**Développement et utilisation du  
«Guide de bonnes pratiques pour le  
traitement des céphalées chez l'adulte»**

**Dr Martin Descarreaux, chiropraticien D.C.,  
Ph.D.  
Université du Québec à Trois-Rivières**

Dr Martin Descarreaux, chiropraticien, est un diplômé de la première cohorte du programme de doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) (1998). Il a obtenu son Ph.D. en kinésiologie de l'Université Laval en 2004. Il est professeur titulaire au département de chiropratique de l'UQTR depuis 2002 et titulaire de la Chaire de recherche en chiropratique de la Fondation de recherche chiropratique du Québec depuis 2006.

Ses travaux de recherche portent principalement sur l'étude des mécanismes de contrôle neuromusculaire du rachis chez des populations cliniques et sur l'évaluation des effets de la manipulation vertébrale sur les mécanismes de contrôle neuromusculaire du tronc.



**Quand s'inquiéter de l'état de son patient?**

**Dr André Bussières, chiropraticien D.C.,  
F.C.C.S(C), Ph.D. (candidat)**

Dr Bussières, chiropraticien, est professeur au Département de chiropratique à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) depuis 2002 et termine prochainement un doctorat (Ph.D.) au programme de Santé des populations à l'Université d'Ottawa. Il est boursier des Instituts de recherche en santé du Canada (Services de santé de première ligne), de KT-Canada ainsi que de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa (bourse d'excellence). De plus, il a été récipiendaire du Prix du Jeune Chercheur de l'Association chiropratique canadienne en 2009. Ses intérêts de recherche visent le transfert des connaissances auprès des professionnels de la santé et de leurs patients, de même qu'auprès des décideurs publics. Son sujet de thèse de doctorat porte sur l'élaboration de stratégies d'intervention visant à accroître l'adoption de lignes directrices au Canada et aux États-Unis afin d'améliorer la pratique et les soins aux patients. Le Dr Bussières, chiropraticien, est titulaire d'une Chaire de Recherche en Épidémiologie Réadaptation de la Fondation Canadienne de Recherche en Chiropratique (FCRC) et qui débutera ses activités à l'Université McGill dès l'automne 2012.



**« Quand la tête tourne »**

**Dr Yan Deschaintre, M.D., neurologue**

- Formé à l'Université de Montréal (1995-2005)
- Fellowship en troubles cognitifs vasculaires avec Pr Pasquier à Lille en France (2005-2007)
- Neurologue au centre des maladies vasculaires cérébrales du CHUM (depuis 2007)



**Aperçu de l'imagerie spécialisée pour les  
pathologies fréquentes en lien avec les  
céphalées, étourdissements ou vertiges**

**Dre Marie-Josée Courcy, M.D., F.R.C.P.C.,  
Diplômée en chiropratique**

Dre Marie-Josée Courcy a obtenu son doctorat en chiropratique de l'UQTR en 2001. Elle a ensuite joint la faculté de médecine de l'Université Laval. Au cours de ses études chiropratiques, elle a découvert une passion pour la radiologie et a donc décidé d'appliquer en spécialité de radiologie diagnostique. Elle a fait sa résidence à l'Université de Sherbrooke de 2005 à 2010. Au cours de cette résidence, elle a occupé pendant deux ans le poste de résident-coordonnateur et aussi participé au processus de sélection des applications en résidence de radiologie pendant 3 ans. Elle a également effectué un projet de recherche au *New-Jersey Medical School* dans une équipe de recherche internationale sur les radiations à basses doses affilié à la NASA pour lequel elle a gagné un prix au congrès annuel de la société canadienne française de radiologie. Dre Courcy occupe depuis septembre 2010 un poste de radiologue au Centre Hospitalier Régional de Trois-Rivières, où elle enseigne aux étudiants du programme de médecine délocalisé de l'Université de Montréal.

Journées chiropratiques

Chers confrères et consœurs,

Le début de chaque année représente une période active pour votre ordre professionnel et pour tous nos partenaires, avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration. Ce moment marque aussi des changements à l'interne : de nouveaux administrateurs élus sont venus se greffer à l'équipe actuelle. Je les félicite chaleureusement et je salue également la contribution de ceux qui ont quitté.

**Les relations interprofessionnelles : un besoin et une réalité.**

Depuis les dernières années, l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) s'est fait un devoir d'étendre et de renforcer ses relations non seulement avec l'Office des professions du Québec (OPQ), mais aussi avec les autres ordres, plus particulièrement ceux qui sont étroitement liés aux soins de santé.

Notre présence constante aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ainsi qu'à ses différents comités nous ont permis de tisser des liens importants avec des dirigeants d'ordres œuvrant depuis longtemps dans le système professionnel.

Comme le disait déjà le Dr Charles Bernard du Collège des médecins du Québec (CMQ) dans le numéro de l'été 2011 de la publication *Le Collège*, « (...) la collaboration interprofessionnelle en santé a, au cours de la dernière décennie, pris un essor considérable sous diverses formes ». Il devient essentiel pour tous de s'investir dans une relation de collaboration afin de partager des informations pour le bénéfice du public et pour le bien de nos patients.

**Concrètement, qu'est-ce que ça signifie?**

Au début mai, par exemple, l'OCQ était interpellé par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPO) afin de participer à une communication comportant plusieurs signataires concernant le projet du Dossier de Santé Québec (DSQ), le projet de loi 59.

Adressée à M. Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux, une lettre fut cosignée par onze ordres professionnels, dont l'OCQ, pour rappeler l'importance que les professionnels de la santé et des services sociaux soient reconnus en tant qu'intervenants autorisés à consulter le DSQ. Cet effort conjoint démontre l'importance de bonnes relations entre ordres professionnels et leurs instances dirigeantes.

**Dans la même voie**

À l'Office des professions du Québec (OPQ), nos dossiers réglementaires progressent également.

L'an passé, suite à l'adoption de l'article 1.33 du *Règlement sur la reconnaissance des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement permettant l'ouverture au permis de l'Ordre*, l'OCQ demandait à l'Office la mise sur pied du comité de la formation des chiropraticiens.



Photo: Pasquale Charland

**Chose dite, chose faite**

Le 16 mai dernier, tel que recommandé par le Ministre de la Justice, la *Gazette Officielle du Québec* a publié le Décret officialisant *Règlement sur le comité de la formation des chiropraticiens*. Son mandat consistera à examiner les questions relatives à la qualité de la formation en lien avec les compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession. Dans un autre article que vous trouverez en page neuf, nous présentons d'ailleurs les deux chiropraticiens délégués par le Conseil d'administration à titre de membres de ce comité.

**Règlements et Loi : persévérance!**

Récemment, un confrère m'interpellait au sujet de la pratique en société, l'incorporation. D'abord, je lui ai rappelé que le droit de pratique en société fait l'objet d'un règlement qui dépend de l'adoption du nouveau *Code de déontologie* comportant tout près de 100 articles, dont plusieurs ont dû être harmonisés avec la pratique en société. D'ailleurs, nous vous avons fait parvenir le nouveau *Code de déontologie* pour consultation; des renseignements additionnels à cet effet sont publiés en page six.

Nous attendons tous impatiemment l'issue du dossier!


Aussi, le 14 juin dernier, j'ai rencontré la Vice-présidente de l'OPQ, Madame Christiane Gagnon, concernant le cheminement de la *Loi sur la chiropratique*. Elle m'a confirmé avoir reçu les commentaires de la majorité des ordres professionnels consultés; quelques modifications de libellés d'articles de notre proposition législative permettront l'avancement du dossier. Nous souhaitons poursuivre nos discussions avec l'OPQ dans les prochains mois afin de favoriser la progression de cet important dossier.

Au cours des dernières années, votre Ordre s'est taillé une place dans l'univers législatif et réglementaire. Qu'il s'agisse d'un nouveau règlement ou du projet de révision de la *Loi sur la chiropratique*, il importe de maintenir le dialogue avec les instances de l'État et de communiquer avec les intervenants pouvant avoir un intérêt à l'égard de ces modifications. Il faut aussi favoriser un climat de confiance permettant d'accroître notre crédibilité auprès de tous.

Nous devons ces avancements à l'effort collectif et à la contribution de tous!

Mon souhait est que tous ces efforts se poursuivent et notre but, la réalisation de ces importants projets.

Merci à tous et bon été.

 Dr Georges Lepage  
Chiropraticien, D.C.  
president@ordredeschiropraticiens.qc.ca



Dear colleagues,

The beginning of any year is a busy time for your professional order and for all of our partners with whom we work closely. This time also means organisational changes: new officers are elected and join the team. I wish to congratulate them warmly and to thank those who stepped down.

#### Interprofessional relations: a need and a reality.

For the last few years, the *Ordre des chiropraticiens du Québec* (OCQ) worked hard to extend and reinforce its relations with the *Office des professions du Québec* (OPQ), and with other professional orders, most specifically the health-related orders.

Our continuing attendance to the activities of the *Conseil interprofessionnel du Québec* (CIQ) and of its various committees allowed us to create important relationships with officers of professional orders that have been working in the professional system for many years.

As Dr. Charles Bernard, from the *Collège des médecins du Québec* (CMQ) said in the Summer 2011 edition of the *Le Collège* magazine, " (...) interprofessional collaboration in health has, over the last decade, greatly developed in various ways ". It is hence essential for all to invest in a collaborative relationship in order to share information for the good of the public and that of our patients.

#### What does this mean, in plain words?

Early in May, for example, the *Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (OPPO) asked OCQ to take part in a common initiative concerning the Dossier de Santé Québec (DSQ) project, which is Bill 59.

A letter written on behalf of 11 professional orders, including OCQ, was sent to Mr. Yves Bolduc, the Minister for Health and Social Services, to remind him how important it is that health and social services professionals be recognized as practitioners authorized to consult the DSQ. This joint effort demonstrates the importance of a good relationship between professional orders and their boards of directors.

#### By the way

Our regulatory matters with the *Office des professions du Québec* (OPQ) are also evolving.

Last year, after section 1.33 of the *Regulation respecting the diplomas issued by designated educational institutions which give access to permits or specialist's certificates of professional orders* was passed, OCQ asked the Office to establish the Committee on training of chiropractors.

#### Promise kept

Last May 16th, on recommendation of the Minister of Justice, the *Gazette Officielle du Québec* published the Decree that officialized the *Règlement sur le comité de la formation des chiropraticiens*. This regulation will deal with the quality of training in relation with professional qualifications required in order to practice the profession. On page nine, we introduce the two chiropractors appointed by the OCQ Board to that Committee.

#### Regulations and legislation: perseverance is the key word!

Lately, a colleague asked me about the practice of the profession within a partnership or an incorporated entity. First of all, I reminded him that the right to practice in a partnership is the subject of a regulation that is dependent upon the adoption of the new *Code of ethics of chiropractors*, comprising close to 100 articles, many of which needed to be harmonized with the practice of the profession within a partnership. As a matter of fact, we provided you with the new Code of ethics of chiropractors for consultation purposes. For more information on the subject, see page six.

All of us are eagerly waiting for the conclusion of this matter!


Last June 14, 2012, I met with the vice-president of the OPQ, Mrs. Christiane Gagnon, and asked about the progress of our proposal for a new *Chiropractic Act*. She confirmed that she had received comments from most professional orders she consulted; some amendments will allow the project to further continue. We hope to pursue our discussions with the OPQ in the coming months in order to help the progress of this important matter.

In the course of the last few years, your professional order made its place in the world of legislation and regulations. Be it a new regulation or the proposal to revise the *Chiropractic Act*, it is important to maintain a dialogue with Government agencies and to communicate with stakeholders who may be interested in these changes or amendments. We also need to develop a spirit of trust to increase our credibility with all.

All of this progress wouldn't be possible without the general effort and to the participation of each and every member of the Order!

I wish that all these efforts continue in order to reach our goal which is the completion and implementation of all of these important projects.

Thanks to all and have a nice summer.

 Dr Georges Lepage  
Chiropractor, D.C.  
president@ordredeschiropraticiens.qc.ca

Word from the president

le Diagnostic

# Le nouveau *Code de déontologie* et le règlement sur l'exercice en société : nous sommes près du but !

Le 19 juin dernier se tenait, à Québec, une rencontre entre Me Hunlédé, l'avocat responsable des dossiers règlementaires de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) à l'Office des professions, et les docteurs Jean-François Henry et Danica Brousseau, chiropraticiens et vice-présidents à l'OCQ. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'état d'avancement de nombreux dossiers règlementaires, dont celui portant sur le nouveau *Code de déontologie* des chiropraticiens et celui concernant l'exercice des activités professionnelles des chiropraticiens au sein d'une société, plus communément connu sous le nom de « l'incorporation ».

En effet, cette rencontre aura permis de situer plus concrètement l'échéancier, avec encore seulement quelques détails techniques et étapes administratives à franchir, autant à l'OCQ qu'à l'Office. Il faut savoir que même si le règlement sur l'exercice en société a déjà été adopté en Conseil d'administration à l'OCQ en 2006, ce dernier ne peut être approuvé par l'Office et le gouvernement sans que ne le soit le nouveau *Code de déontologie*, puisque ce dernier contient plusieurs articles adaptés à la réalité de la pratique en société, ce que ne comportait pas l'actuel *Code de déontologie*.

## Que reste-t-il à faire ?

Parce que les négociations avec l'Office concernant le nouveau *Code de déontologie* se sont échelonnées sur plus de 3 ans et qu'elles ont généré leur lot de changements sur plusieurs éléments



Photo: David Simard

de contenu de la proposition initiale, il importe de resoumettre aux membres la plus récente version du nouveau *Code* – qui comporte plus de quatre-vingt-dix articles – par mesure de transparence et afin de recueillir vos commentaires. Cette consultation est présentement en cours et vous êtes invités à soumettre vos réflexions et commentaires d'ici au 8 août 2012.

Une fois les consultations de l'OCQ terminées, le nouveau *Code de déontologie* pourra être présenté à l'Office des professions pour autorisation de publication à titre de projet. Cette étape dure 45 jours et permet notamment aux autres ordres professionnels de soumettre à leur tour leurs commentaires.

Ainsi, si tout se déroule comme prévu, l'Office des professions pourrait recommander au gouvernement l'adoption de deux règlements vers le mois de novembre. L'OCQ aura alors son nouveau *Code de déontologie* qui, en plus de contenir une douzaine d'articles sur la publicité, resserre les normes de pratique en se basant sur les fondements établis de la science chiropratique. Parallèlement, les chiropraticiens pourront exercer leurs activités professionnelles au sein de deux types de sociétés : la société en nom collectif à responsabilité limitée et la société par actions. À force de persévérance...

Dr Jean-François Henry, chiropraticien D.C.  
1er vice-président  
Président du Comité des règlements

# Le dossier de l'encadrement de l'ostéopathie

Ce dossier est à la source de plusieurs questions que nous recevons à l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ), alors nous avons cru bon en dire un mot dans cette publication, bien que nous sachions que plusieurs questions resteront encore sans réponse à ce stade-ci.

Tout d'abord, il est pertinent de mentionner que ce dossier n'en est pas un de l'OCQ, mais bien un dossier géré par l'Office des professions du Québec, l'organisme qui chapeaute les ordres professionnels et qui veille à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité ([www.opq.gouv.qc.ca](http://www.opq.gouv.qc.ca)). Il ne nous appartient donc pas de vous faire part de l'évolution de ces travaux.

L'OCQ, à l'instar de plusieurs autres ordres professionnels, apporte sa contribution à l'Office des professions dans ce dossier depuis le tout début des travaux en 2007. En 2012, l'Office des professions poursuit toujours son travail, selon les étapes habituelles de dossiers portant sur l'évaluation de l'encadrement de nouvelles activités professionnelles. Les résultats de ces travaux feront éventuellement l'objet d'un rapport de l'Office des professions, qui pourra par la suite émettre des recommandations quant à l'encadrement de cette pratique.

À l'heure actuelle, il demeure que ni la pratique de l'ostéopathie, ni les formations en ostéopathie offertes au Québec, ni le titre d'ostéopathe ne soient régis ou ne fassent



Photo: David Simard

l'objet d'un quelconque encadrement légal au Québec.

La préoccupation principale de tous les gens impliqués dans ces travaux, peu importe leur identité professionnelle, doit être la même : assurer la protection du public. C'est dans cet esprit de collaboration interprofessionnelle que nous continuerons au cours des prochains mois à contribuer à ces travaux.

Rappelons brièvement certains mandats de l'Office des professions du Québec :

- s'assurer que les ordres détiennent les outils appropriés à la réalisation de leur mandat de protection du public;
- conseiller le gouvernement sur l'amélioration constante du système professionnel;
- proposer l'adaptation de l'encadrement juridique du système professionnel;
- surveiller l'application efficiente des mécanismes établis au sein des ordres;
- informer le public sur les questions qui touchent le système professionnel et s'assurer qu'il soit représenté au sein des ordres.

Dre Danica Brousseau  
chiropraticienne D.C., M.Sc.  
2ème Vice-présidente

Quel privilège et quel plaisir pour moi d'accomplir le mandat de la direction générale de l'Ordre! La force de la permanence, le leadership de la présidence ainsi que l'appui des membres du Conseil d'administration et des comités me permettent de joindre ma contribution à celle de chacun, favorisant ainsi la réalisation d'activités bien réussies.

### Présence publique

La participation et le sens de l'engagement de plusieurs membres chiropraticiens se sont avérés essentiels au succès que l'Ordre a connu dans le cadre de son partenariat au Forum CSST et au Gala des prix nationaux en santé et sécurité au travail, dont le premier volet a eu lieu en avril dernier à Québec. Nous avons également confirmé notre présence aux mêmes activités de l'automne 2012, qui auront lieu à Montréal. Lors de ces rencontres publiques, les chiropraticiens présents ont expliqué les bienfaits qu'apporte la chiropratique dans le traitement des lésions professionnelles et dans la prévention des récurrences en milieu de travail. Cette question sur la prévention a suscité d'ailleurs un intérêt marqué de la part des journalistes présents au lancement de la tournée Entreprises en santé; le président Dr Georges Lepage, chiropraticien, était présent pour confirmer le rôle de l'Ordre en tant que présentateur officiel de la tournée.

Des chiropraticiens PCE – professionnels de la chiropratique en entreprise - ont contribué ainsi à poursuivre les activités de consultation et de sensibilisation de la chiropratique auprès des organisations en assurant une présence au kiosque d'information de l'Ordre lors de nos activités de partenariat; nous les remercions pour leur précieuse participation.

Ces partenariats furent l'occasion de produire un dépliant et une vidéo en appui à ses activités de rayonnement. Vous pouvez à cet effet consulter la vidéo produite sur la première page du site Internet de l'Ordre.

### Formation continue

Depuis le début de l'année, deux événements de formation continue en radiologie ont eu lieu dans des hôtels de villégiature : en mars dernier à Beauport (Mont Ste-Anne) et, tout récemment, à Orford. Vous connaissez l'importance de ces cours pour le maintien du permis de radiologie et la mise à niveau de vos connaissances.

En couverture arrière, nous vous présentons l'horaire de la prochaine session qui aura lieu à Boucherville les 29 et 30 septembre 2012. Avec un taux élevé de croissance des inscriptions, je vous invite à réserver dans les meilleurs délais.



Photo: CIO

### Publicités trompeuses, mise en garde : protection du public

Vous savez que l'Ordre poursuit ses activités de surveillance, notamment en ce qui a trait à des communications trompeuses compromettant la sécurité du public.

Par exemple, nous avons réagi rapidement aux annonces du «Dr Ho» publiées dans *La Presse* de décembre 2011. L'Ordre a précisé ne pas endosser les représentations et les promesses de cet individu au sujet de sa «ceinture de décompression» lors d'un reportage à l'émission *La Facture* diffusée à Radio-Canada. Les détails ainsi qu'une mise en garde à l'intention du public sont exposés sur notre site Internet.

### Diagnostic devient Le Diagnostic

En mai dernier, nous vous avons transmis un sondage auquel vous avez répondu en grand nombre et nous vous en sommes reconnaissants. Vos réponses et commentaires nous ont permis de préciser vos centres majeurs d'intérêt : l'avancement des dossiers touchant le projet de la nouvelle *Loi sur la chiropratique* et la réglementation, l'exercice de la chiropratique au Québec et la présence publique de l'Ordre.

Tout en modifiant la publication vers un format magazine, le périodique trimestriel sera publié dorénavant non seulement sur l'Extranet (section réservée aux membres) mais également sur notre site Internet section grand public, permettant de se faire connaître davantage auprès de la population.

*Diagnostic* devient *Le Diagnostic* ; une façon d'appuyer cet acte professionnel que vous rendez auprès de vos patients et qui témoigne de l'ensemble de votre domaine de compétences et de vos connaissances dans le cadre de votre profession.

En terminant, je me fais la porte-parole de l'équipe de la permanence pour vous rappeler de communiquer avec nous pour toute question d'information.

Et je transmets mes remerciements à tous ceux et celles qui ont collaboré à la réalisation de ce numéro.

Bonne lecture !

Béatrice Guay Pepper, ARP  
Directrice générale  
bgpepper@ordredeschiropraticiens.qc.ca

Nouvelles de la directrice générale



Profitez des tarifs préférentiels offerts en exclusivité aux membres de l'Ordre des Chiropraticiens du Québec.

- Du 16 mai au 15 octobre 2012: 175\$ \*
- Du 16 octobre au 31 décembre 2012: 135\$ \*

\* Taxes en sus. Selon disponibilité. Certaines conditions s'appliquent.

Réservez dès maintenant!  
1 800 447-2411 — [Hiltonquebec.com](http://Hiltonquebec.com)  
Code de réservation d'entreprise en ligne: N2777431





Photo: CIQ

Le président de l'Ordre salue le Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Monsieur Jean-Marc Fournier lors de l'Assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), le 11 mai 2012.

## L'Ordre 101

L'expérience que j'ai acquise au cours des dernières années en tant que secrétaire de l'Ordre me permet de vous affirmer qu'il est important de connaître le système professionnel à l'intérieur duquel nous exerçons la chiropratique. De cette idée est née ma réflexion de partager cette information dans une série que j'intitule «L'Ordre 101».

### Le système professionnel

D'abord, l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) dont vous êtes membres fait partie du système professionnel québécois.

Expliquons d'abord ce qu'est le système professionnel. Tel que le précise l'Office des professions du Québec, le système professionnel est constitué de l'ensemble des institutions qui encadrent l'exercice des 51 professions réglementées au Québec.

Il y a 44 ordres professionnels qui regroupent près de 357 000 membres.

L'OCQ est donc constitué conformément au *Code des professions*, la loi-cadre des ordres professionnels.

### Structure du système

Il est reconnu que le système professionnel québécois est original par sa composition, son mode de fonctionnement et son objectif de protection du public.

Ainsi, le *Code des professions* régit le système professionnel, qui est formé essentiellement de quatre entités : le Gouvernement du Québec, les 44 ordres professionnels, l'Office des professions du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec.

Situons d'abord le Ministre de la justice en haut de l'organigramme, étant donné son rôle de ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Ensuite, relevant du Ministre de la Justice, l'Office des professions remplit son mandat qui consiste à veiller à ce que chaque ordre professionnel s'acquitte pleinement de la tâche de protection du public que la loi lui impose. L'Office conseille également le Gouvernement en ce qui a trait notamment à la réglementation professionnelle, à la constitution d'ordres professionnels et à l'adaptation des règles et des normes applicables en matière professionnelle.

En parallèle à l'Office, œuvre le Conseil interprofessionnel du Québec, qui précise son action ainsi : «...Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le Code des professions reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale».



Photo: David Simard

Finalement, les ordres et leurs 357 000 membres se situent au bas de l'organigramme; les ordres sont constitués conformément au *Code des professions* et doivent répondre aux exigences de cette loi-cadre.

### Mission de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Tel que publié sur notre site Internet, l'OCQ a pour mission de veiller à la protection du public en assurant la compétence et le professionnalisme des docteurs en chiropratique, ainsi que la qualité des

soins et services chiropratiques offerts à la population du Québec.

Afin de remplir cette mission, l'Ordre des chiropraticiens du Québec doit :

- contrôler l'accès à l'exercice de la profession et imposer des conditions précises à remplir pour obtenir les permis d'exercice de la chiropratique au Québec;
- évaluer, contrôler et surveiller la pratique de ses membres et leur comportement professionnel;
- assurer et faire la promotion du maintien des connaissances de ses membres par la formation continue;
- recevoir et traiter les plaintes du public;
- contrôler l'exercice illégal de la chiropratique;
- prendre position auprès des médias et du public en tant qu'intervenant et référence incontournable en ce qui concerne les problèmes de santé d'origine neuromusculosquelettique.

### Rôle et responsabilités

- Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres;
- Surveiller l'exercice de la profession;
- Réglementer l'exercice;
- Gérer le processus disciplinaire;
- Favoriser le développement de la profession;
- Contrôler l'exercice illégal de la profession et l'usurpation du titre;
- Produire un rapport annuel.

### Organigramme de l'Ordre

Pour accomplir son mandat et ses tâches, l'OCQ est constitué du Conseil d'administration, du comité exécutif, de comités statutaires (obligatoires) et de comités fonctionnels. L'Assemblée générale des membres est tenue annuellement.

Dans les prochaines Rubriques, j'aborderai les points d'information concernant le Conseil d'administration, le comité exécutif, les comités statutaires, les comités fonctionnels, le *Code de déontologie des chiropraticiens* et bien d'autres.

Dr Pierre Paquin  
chiropraticien D.C.  
Secrétaire-trésorier



## Le consentement éclairé

Q. L'obtention du consentement éclairé de mes nouveaux patients ainsi que les explications qu'il faut leur donner me prennent beaucoup de temps. Puis-je déléguer cette tâche à mon assistante ?

R. L'obtention du consentement éclairé de vos patients ainsi que les explications qu'il est nécessaire de leur fournir sur les examens et les traitements que vous proposez leur fournir sont votre responsabilité en tant que chiropraticien et professionnel de la santé. Ces deux obligations vous sont attribuées par les articles 3.02.03, 3.02.04 et 3.03.02 du Code de déontologie des chiropraticiens. Il ne s'agit donc pas de tâches qui peuvent être déléguées à votre assistante. Cependant, vous pouvez demander à votre assistante de remettre le formulaire de consentement éclairé à vos patients, de leur demander de le lire attentivement et d'en discuter avec vous s'ils le jugent opportun, en leur recommandant de vous poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaires.



Photo: Philippe Bossé

d'examens ainsi que vos recommandations sur les traitements que vous lui proposez. Rappelez-vous qu'il est important de lui donner non seulement les explications suffisantes sur les traitements que vous lui proposez mais également de vous assurer que votre patient a bien compris vos informations et explications. Il importe de se rappeler que le professionnel de la santé est tenu d'informer ses patients sur tous les risques, mêmes minimes, que peuvent comporter les traitements qu'il propose. Il est nécessaire d'expliquer les procédures de traitement que vous proposez, les risques et les effets que le patient pourra possiblement ressentir ainsi que les moyens alternatifs qui sont également à sa disposition.

Il faut donc prévoir suffisamment de temps pour donner à vos nouveaux patients les explications qui s'imposent. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndique.

Dre Chantal Pinard, chiropraticienne, D.C.  
Syndique de l'Ordre des chiropraticiens du Québec

Le meilleur moment pour obtenir le consentement éclairé de votre patient est celui où vous lui présentez votre rapport

## Comité de la formation des chiropraticiens

À ne pas confondre avec le comité de perfectionnement et de formation continue de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ), le **comité de la formation des chiropraticiens** est un comité qui découle du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Ce comité existe pour plusieurs ordres professionnels mais n'existait pas encore en chiropratique parce que le diplôme de doctorat de premier cycle en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) était, jusqu'à l'année dernière, considéré comme une équivalence de diplôme.

Ce nouveau comité est dépendant de l'ordre professionnel, mais nécessite une collaboration des établissements d'enseignement. Les membres du comité sont nommés par le Conseil d'administration de l'ordre professionnel concerné, par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et par le Ministère de l'Éducation des Sports et des Loisirs (MELS).

La particularité de ce comité, en chiropratique, est qu'il n'existe qu'un établissement d'enseignement au Québec. Ainsi, notre comité sera composé de représentants de l'OCQ, de la CREPUQ (nécessairement liés à l'UQTR dans notre cas) et du MELS.

Deux administrateurs de l'OCQ ont été nommés pour siéger sur le comité de la formation des chiropraticiens : Dr Sébastien Robidoux, chiropraticien (qui assumera la présidence du comité) et Dre Martine Bureau, chiropraticienne. La CREPUQ et le MELS nommeront prochainement les autres membres du comité.

Le comité est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des chiropraticiens, notamment en ce qui a trait à l'adéquation de la formation avec les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chiropraticien.



Photo: David Simard



Photo: David Simard

## Des dirigeants de l'Ordre rencontrent les étudiants de l'UQTR

Le président et le Secrétaire de l'Ordre, respectivement Dr Georges Lepage, chiropraticien et Dr Pierre Paquin, chiropraticien ont animé une présentation portant sur le système professionnel, l'Ordre et la pratique professionnelle. La 2<sup>ième</sup> vice-présidente de l'Ordre, Dre Danica Brousseau, chiropraticienne et professeure-clinicienne au département de chiropratique de l'UQTR a assuré l'introduction de la rencontre.

Les étudiants ont accepté en grand nombre l'invitation de l'Ordre à une rencontre d'information durant leur pause du midi : une occasion unique d'échanges organisée avec la précieuse collaboration du Dr André-Marie Gonthier, chiropraticien, professeur agrégé et Directeur du département de chiropratique de l'UQTR et de Dre Brousseau, chiropraticienne ainsi que des étudiants qui ont aidé à la logistique!



Photo: OCC

Dans l'amphithéâtre où les étudiants ont pris place, les dirigeants de l'Ordre ont entamé un dialogue avec les futurs docteurs en chiropratique.

## Tournée Entreprises en santé: l'Ordre, présentateur officiel

L'annonce du nouveau partenariat a eu lieu en avril dernier à Montréal et à Québec alors que Groupe Entreprises en santé dévoilait les résultats d'un sondage portant sur la santé, le mieux-être et la productivité en entreprise.

Le président de l'OCC a expliqué la commandite en précisant que : « en vertu de leur expérience clinique en gestion des TMS, de leur formation et de leur Code d'éthique, les chiropraticiens PCE – professionnels de la chiropratique en entreprise – représentent pour nos entreprises québécoises, une assurance de professionnalisme et de rigueur dans la recherche et l'application de meilleures solutions pour la prévention et la réduction des troubles musculosquelettiques. » La tournée se poursuit cet automne.

Renseignements : [www.groupeentreprisesensante.com](http://www.groupeentreprisesensante.com)



Photo: Atypic Communications

De gauche à droite : Corine Laberge, conseillère en recherche, SOM, Dr Georges Lepage, chiropraticien, D.C., président de l'OCC, Monsieur Roger Bertrand, président du conseil, Groupe entreprises en santé et Mme Marie-Claude Pelletier, présidente-directrice générale, Groupe entreprises en santé.

## Les PCE sont à l'œuvre!

Tout au cours du Forum SST qui s'est déroulé le 25 avril dernier au Centre des congrès de Québec, des membres PCE se sont relayés afin de faire connaître la chiropratique auprès des responsables de la santé et de la sécurité en entreprise. Un merci particulier à Dr Frédéric Bombardier, chiropraticien, qui a assuré la coordination des chiropraticiens participants:



Photo: OCC

Photo de gauche : Michel Nolet, Yhann C. Auger, Denis Lachance, Mélanie Gignac, Geneviève Claveau



Photo: OCC

Photo de droite : Raphaëlle Raymond-Saine, Janie Leblanc, Yhann C. Auger

# Prescription d'un examen radiologique par un podiatre ou un chiropraticien

Le Collège - Hiver 2012 - Volume 52 - No1, page 16

Récemment, des médecins se sont adressés au Collège des médecins du Québec afin de savoir si un podiatre ou un chiropraticien peut demander un examen radiologique.

La réponse est «oui», l'un ou l'autre peuvent prescrire un examen radiologique mais pas n'importe lequel. En se fondant sur un des paradigmes fondamentaux des projets de loi nos 90 et 21, un professionnel ne peut exercer une activité réservée qui lui est autorisée par la loi ou par un règlement d'autorisation que dans le respect de la finalité de son champ d'exercice. Ainsi, le «chiropraticien est autorisé à déterminer par l'examen clinique et radiologique de la colonne vertébrale, des os du bassin et des autres articulations du corps humain, l'indication du traitement chiropratique» (L.R.Q., c. C-16, article 7). Il ne pourrait pas prescrire cependant une radiographie du crâne ou une plaque simple de l'abdomen.

## Mise en garde concernant les publicités du «Dr Ho»

En tant qu'organisme responsable de la protection du public en matière de soins et de services chiropratiques au Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) a publié une mise en garde concernant les publicités du «Dr Ho» sur le site de l'Ordre.

Veillez noter que Monsieur Michael Ho n'est pas autorisé à :

- Utiliser le titre de chiropraticien ou l'abréviation de ce titre;
- Agir de manière à donner lieu de croire qu'il est autorisé à exercer la chiropratique au Québec;
- À se présenter comme spécialiste, ni à utiliser le titre de docteur;

De plus,

- L'Ordre des chiropraticiens du Québec n'endosse pas les représentations et les promesses de Michael Ho au sujet de sa «ceinture de décompression» publiées dans *La Presse* de décembre 2011.



## Une correction a été apportée

(Extrait de l'émission *Une pilule une petite granule*, du 2 février 2012 à l'antenne de Télé Québec.)

*« Toutes nos excuses aux nutritionnistes, diététistes ou chiropraticiens qui auraient pu être offensés par nos propos.*

*Notre recherche nous a montré que certaines personnes utilisaient des subterfuges pour se faire passer pour des professionnels de la santé. Au Québec, les titres de nutritionniste, diététiste, chiropraticiens sont des titres réservés et les membres ont l'obligation de s'appuyer sur des données scientifiques. L'analyse de sang n'est pas reconnue par ces ordres professionnels. Si des membres d'un ordre professionnel vous proposaient une telle analyse, n'hésitez pas à le mentionner à l'ordre concerné. »* Télé Québec

## Le Tableau des membres

**NOUVELLES INSCRIPTIONS :** Al Rishan, Imad - Moreau, Charles - Moreau, Emmanuelle - St-Pierre, Ginette

**RÉINSCRIPTIONS :** Arguin, Gaston - Barrette, Pascal - Benoit, Caroline - Chicoine, Édouard P. - Dober, Richard Jr - Grégoire, Martial - Kennelly, Tania - Pilon-Choquette, Marie-Hélène

**RÉINTÉGRATION :** Turmel, Marie-Josée

**RADIATION :** Hardtke, Dieter

**RETRAITS :** Bastien, Bruno - Blanke, Janice - Boily, Karine - Brière, Raphaël - Brodeur, Gérard - Carignan, Denis A. - Carpentier, France - Corriveau, Michèle - Girard, Orietta - Hammamji, Julie - Kalloghian, Paul - Lacombe, Denis - Lanthier, Gérard - Lavoie, Catherine - Morin, Dany - Poirier, Paul - Shams, Seyed - Trudeau, Roger

## OCQ, partenaire Argent du Gala national des grands prix en santé et en sécurité au travail

Une grande soirée se déroulant au Centre des congrès de Québec, le Gala a permis de rendre hommage aux grands lauréats des prix en santé et sécurité du Québec. Des membres du Comité exécutif de l'Ordre ainsi que des chiropraticiens professionnels en entreprise (PCE) participaient à la soirée. De gauche à droite : Dr Denis Lachance, chiropraticien, Pierre Paquette, administrateur nommé, Dr Steve Sénéchal, chiropraticien, Dr Georges Lepage, chiropraticien et président de l'Ordre, Béatrice Guay Pepper, directrice générale de l'Ordre, Dre Danica Brousseau, chiropraticienne et 2<sup>ème</sup> vice-présidente de l'Ordre, Dre Julie Roy, chiropraticienne et présidente du comité CEE et Dr Pierre Paquin, chiropraticien et Secrétaire-Trésorier de l'Ordre.



Photo: CSSST

# Résultats des élections 2012

Dr Jean-Philip Hudon-Dionne, chiropraticien D.C., est réélu au poste d'administrateur pour la région de l'Est du Québec (01/09).

Dr Philippe Larivière, chiropraticien D.C., est élu au poste d'administrateur pour la région de la Capitale-Nationale (03).

Dre Julie Roy, chiropraticienne D.C., est élue au poste d'administratrice pour la région de la Capitale-Nationale (03).

Dr Pierre Paquin, chiropraticien D.C., est réélu au poste d'administrateur pour la région de la Mauricie (04).

Dre Martine Bureau, chiropraticienne D.C., est réélue au poste d'administratrice pour la région de l'Estrie (05).

Dr Sébastien Robidoux, chiropraticien D.C., est élu au poste d'administrateur pour la région de Montréal (06).

Dr Daniel Saint-Germain, chiropraticien D.C., est élu au poste d'administrateur pour la région de Montréal (06).

Dr Richard Plourde, chiropraticien D.C., est élu au poste d'administrateur pour la région de l'Outaouais/Abitibi-Témiscamingue (07/08).

Nous tenons à vous annoncer que l'Office des professions du Québec, a renouvelé le mandat d'administrateur nommé de Messieurs François Dumulon et Pierre Paquette, au Conseil d'administration de l'Ordre, pour un autre mandat de deux ans se terminant au printemps 2014.

Le Secrétaire des élections 2012,  
Dr Jean-François Henry, chiropraticien D.C.

## Un représentant du public à l'OCQ

Être représentant du public et siéger au Conseil d'administration de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ)...voilà une réalité très nébuleuse pour beaucoup de monde et en particulier pour...des chiropraticiens. Ceux-ci me demandent : « Qui êtes-vous? Quel est votre rôle exactement? ».

Toutes ces questions trouvent réponses dans le Code des professions, qui prévoit cette fonction dans la constitution même des ordres professionnels (L.R.Q., c. C-26 a. 78 et ss.). En fait, les représentants du public sont choisis et nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ), qui réfère à une liste constituée des recommandations du Conseil interprofessionnel du Québec ou de divers groupes socio-économiques.

Étant souvent très éloignés des réalités professionnelles des chiropraticiens, ces administrateurs peuvent plus aisément se préoccuper de réalités qui pourraient être noyées dans les soucis quotidiens des autres administrateurs de l'Ordre, comme la protection des utilisateurs de service ou encore les programmes de formation et de mise à niveau des membres de l'Ordre. Les représentants du public sont des administrateurs de l'Ordre à part entière et se doivent de donner leur avis sur tous les sujets qui sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration (CA). De plus, la loi leur donne un siège au Comité exécutif et une participation automatique à certains comités comme, par exemple, celui de la révision des plaintes.

Pour ma part, j'entame une troisième année de mandat au CA de l'OCQ et une seconde année à titre de membre du Comité exécutif. Provenant entre autres du monde de l'éducation et des affaires, j'ai présidé la Chambre immobilière du Grand-Montréal et siégé au CA de la Fédération des Chambres de commerce du Québec. C'est probablement ce qui a attiré l'attention de l'OPQ et une première nomination en tant qu'administrateur d'un ordre professionnel en 2010.

Ayant déjà été le patient d'un excellent chiropraticien, j'ai maintenant appris à connaître la profession à l'interne et à m'intéresser de plus près à certains aspects qui me sont plus



Photo: David Simard

familiers, tels que l'administration budgétaire, l'installation physique des locaux, les interventions de la Syndique, la formation continue, les communications, etc. Mais j'ai surtout appris à découvrir le dévouement et la compétence des administrateurs et des administratrices que les membres ont désignés pour régir leur ordre.

Après plus de deux années de travail au sein des équipes dirigées par le Dr Gonthier, chiropraticien et maintenant par le Dr Lepage, chiropraticien, j'ai constaté l'importance de la contribution des représentants de l'Ordre aux côtés des autres représentants du domaine de la santé pour l'avancement de dossiers touchant directement la protection du public certes, mais aussi et surtout, portant sur l'ouverture des champs de compétences et ce, pour une approche plus complète et globale du soin des patients.

J'ai aussi applaudi à des dossiers d'innovation comme « Chiropratique en entreprise », qui rapproche le service du lieu de travail et l'intègre dans une vision globale s'appuyant sur la prévention autant que sur le traitement et alliant par ce fait un souci d'éducation, de sensibilisation et de proximité. Bien inséré dans une programmation constamment revue et ajustée, ce programme, comme celui de la formation qu'une campagne publicitaire pourrait mettre en valeur, s'avérerait bénéfique aux membres de la profession et ultimement aux patients de partout au Québec.

Si c'est toujours avec une grande fierté que je me présente, à l'occasion, comme membre du CA de l'Ordre des chiropraticiens du Québec et que je porte tout aussi fièrement à la boutonnière l'épinglette de l'organisation, c'est avec une fierté accrue que j'entends des dirigeants de l'OPQ, du Ministère de la Justice ou de praticiens reconnus du domaine de la santé que je côtoie me parler en termes élogieux de la profession chiropratique telle qu'elle leur apparaît actuellement.

Pierre Paquette  
Membre nommé au CA de l'OCQ  
Membre du Comité exécutif

# Nomination pour un professeur de l'UQTR

Le Nouvelliste, 12 Mai 2012, page 38

**Brigitte Trahan**

brigitte.trahan@lenouvelliste.qc.ca

**Trois-Rivières** - Le comité exécutif de la Fédération chiropratique canadienne des organismes de réglementation professionnelle et d'agrément des programmes d'enseignement peut compter sur un nouveau vice-président. Il s'agit du professeur David O. Hayes, chiropraticien et professeur au département de Chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La mission de la fédération est de protéger l'intérêt du public en favorisant l'excellence des pratiques de réglementation à l'échelle nationale et d'assurer un leadership sur divers enjeux comme le permis d'exercice, l'agrément, l'inspection, le perfectionnement, les normes de pratique et le code d'éthique, pour ne citer que quelques exemples.



## Une chiropraticienne honorée Femme de mérite de la YMCA Québec

Le 24 mai dernier, Dre Joëlle Malenfant, chiropraticienne, D.C. a été désignée dans la catégorie **Entrepreneuriat**. Rappelons que le concours vise à faire connaître au grand public des femmes de tous les horizons dont les réalisations contribuent à l'avancement de la société. Ces femmes deviennent ainsi des modèles et inspirent le goût du dépassement. Première, à gauche, Dre Joëlle Malenfant, chiropraticienne, D.C.



Photo: YMCA Québec



Photo: OCO

## Dr Charles Moreau, chiropraticien D.C. !

Le président de l'Ordre a tenu des propos élogieux à l'égard de Charles qui s'est présenté à l'Ordre pour procéder à son assermentation. En plus de sa pratique professionnelle, Charles a su se hisser dans les premiers rangs en tant qu'athlète paralympique canadien. Lors de son assermentation, alors que plusieurs membres de sa famille étant présents, le président de l'Ordre lui a rappelé qu'il était « un exemple de courage et de persévérance pour tous! ». Apparaissant parmi les siens, Dr. Charles Moreau, chiropraticien D.C. entouré à sa gauche du 1er vice-président de l'Ordre, Dr. Jean-François Henry, chiropraticien D.C. et à sa droite, le président de l'Ordre, Dr. Georges Lepage, chiropraticien D.C.

### Faits saillants de ses réalisations sportives :

Septembre 2011 : 4<sup>ème</sup> place au Championnat du monde de paratriathlon à Pékin, Chine

Août 2011 : champion canadien toute catégorie à Kelowna, Colombie-Britannique

Septembre 2010 : 4<sup>ème</sup> place au Championnat du monde de paratriathlon de Budapest, Hongrie

## Dre Dominique Dufour, chiropraticienne reçoit une distinction de l'Association des Femmes de Carrière

Le 26 mai dernier l'Association des Femmes de Carrière du Québec Métropolitain organisait un Souper-Gala au Château Mont Sainte-Anne, dans le cadre de son congrès pour la biennale provinciale.

Neuf Femmes Chef de File y ont été honorées en présence de Mme Liliane Laverdière, Vice-présidente Services aux entreprises au Mouvement Desjardins, dont la Dre Dufour, de la Clinique Chiro-Santé, en reconnaissance de son éducation populaire pour l'amélioration et la prévention de la santé ainsi que pour son implication et la compétence qui la caractérise.

Première, à gauche, Dre Dominique Dufour, chiropraticienne, D.C., Clinique Chiro-Santé.



Photo: AFCC

*DC en vedette*

## Réunion scientifique du Service de rhumatologie du CHUM

Dans le cadre des réunions scientifiques du Service de rhumatologie du CHUM le vendredi 27 avril 2012, les docteurs Andréanne Éthier-Chiasson, chiropraticienne à St-Sauveur, vice-présidente du Conseil Chiropratique des Sciences du Sport du Québec (CCSSQ) et conférencière Fitspirit (OSBL) et Nicholas Beaudoin, chiropraticien au centre-ville de Montréal et secrétaire du Conseil de discipline de l'OCQ ont donné une conférence intitulée : Démystifier la chiropratique et ses applications en rhumatologie. Cette activité a eu lieu à l'auditorium Mailloux au CHUM-Hôpital Notre-Dame où se rassemblaient plus de 25 rhumatologues, infirmières et résidents.



L'auditoire comportait entre autres : le Dr Denis Choquette, président de l'Association des médecins rhumatologues du Québec (AMRO), la Dre Anne St-Pierre, conseillère de l'AMRO, le Dr Éric Rich, directeur du programme de rhumatologie, CHUM-Hôpital Notre-Dame, et le Dr Jean-Pierre Raynauld, rhumatologue à l'Institut de rhumatologie de Montréal.

Cette belle histoire a commencé en juin 2010, Andréanne et Nicholas ont rencontré le Dr Raynauld lors d'une formation « Mise à jour en rhumatologie », offerte par le Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Des échanges constructifs entre les professionnels ont mené le Dr Raynauld à nous offrir une formation lors des journées chiropratiques en septembre dernier. Considérant que l'approche chiropratique gagnerait à être mieux connue et comprise par les membres de sa spécialité, le Dr Raynauld a invité, à son tour, les deux chiropraticiens à cette réunion scientifique.

Il est important de mentionner l'apport important des Drs Danica Brousseau et Jean-François Henry, chiropraticiens, pour les nombreuses relectures et révisions du contenu de la conférence. Additionnée à deux conférenciers confiants et motivés et à un auditoire attentif, intéressé et très ouvert, la conférence a connu un franc succès.

Tout laisse croire qu'il y aura une prochaine étape au niveau provincial... À suivre!

## Les chiropraticiens sont partout !

Des patients m'ont fait remarquer récemment que « les chiros sont partout ! ». Ils parlaient de la présence de chiropraticiens dans les médias; les nouveaux médias comme les anciens. C'est bien, on parle de nous. Mais qu'est ce qu'on dit? Quel est notre message?

Dans toute communication, il existe trois messages: ce que je veux vous dire, ce que je vous dis, ce que vous comprenez. L'idéal est quand les trois sont les plus similaires possible!

Malheureusement, il y a une multitude de messages différents qui sont transmis au public par les chiropraticiens. On parle de tout, n'importe comment, et c'est la confusion. Un bon message doit être cohérent, sans contradictions et ne parler que d'un sujet à la fois. Le message ne doit pas s'adresser à trop de publics différents à la fois. Enfin, il doit être simple et coller aux valeurs et au niveau de langage des gens à qui on s'adresse. On ne doit pas dire tout, tout le temps, à tout le monde.

Vous savez que seulement une partie de la population nous consulte. Savez-vous ce que les autres pensent de nous? Les opinions sur notre profession varient beaucoup. La majorité des gens ne comprennent pas la profession, n'en connaissent pas les fondements scientifiques, ne comprennent pas plus pourquoi ça marche... que pourquoi ça ne marche pas. Ils choisissent d'aller consulter le chiropraticien qu'après avoir fait le tour de toutes les autres approches.



Photo: David Simard

Il est donc urgent de faire connaître, comprendre et apprécier les chiropraticiens pour ce qu'ils sont vraiment. Ceux qu'il faut consulter pour l'examen, le diagnostic et le traitement des déficiences du système nerveux et musculosquelettique par la manipulation des articulations de la colonne vertébrale, du bassin et des extrémités. Ceux qui utilisent toutes leurs techniques et approches pour offrir des soins adaptés à chaque patient, et avec qui on obtient des résultats concrets, rapides et durables.

Continuez votre travail de communication en faisant attention à ce que votre message contient. Plein de monde vous écoute et vous lit... pas seulement vos bons patients réguliers ! N'offrez pas de munitions à ceux qui désirent nuire à la profession.

L'Ordre planifie une campagne de communication depuis un certain temps déjà. Si on vous invite à propager les messages que nous diffuserons dans votre entourage, pourrions-nous compter sur vous ?

Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne D.C.

**Dr Denis Choquette**, président de l'Association des médecins rhumatologues du Québec (AMRO), la Dre Anne St-Pierre, conseillère de l'AMRO, le Dr Éric Rich, directeur du programme de rhumatologie, CHUM-Hôpital Notre-Dame, et le Dr Jean-Pierre Raynauld, rhumatologue à l'Institut de rhumatologie de Montréal.

## Merci de votre contribution !

Conformément au Code des professions et au Règlement sur les modalités d'élection du président et des administrateurs de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, des élections se sont tenues cette année.

Cinq membres ont été élus et trois autres ont été réélus pour un mandat de deux ans.

Nos meilleurs vœux aux membres qui ont quitté le Conseil d'administration : Dre Marie-Sylvie LeBlanc, chiropraticienne ainsi que Dr Roger Roy, chiropraticien et Dr Denis Lachance, chiropraticien. Votre contribution fut essentielle à l'Ordre.

Chères collègues, chers collègues,

C'est avec plaisir que le Comité des communications, section relations interprofessionnelles, contribue au magazine *Le DiagnostiC* afin de renseigner les chiropraticiens à propos d'un sujet incontournable dans le domaine de la santé, c'est-à-dire les pratiques collaboratives. En effet, bien que cette situation ne soit pas typique, il semble y avoir une tendance croissante des chiropraticiens à pratiquer dans un contexte de soins collaboratifs [1]. De plus, une revue systématique récente supporte le fait que la collaboration interprofessionnelle pourrait améliorer la prestation des soins de santé et ses résultats [2]. Dans le cadre de ce premier article, nous tenterons de démystifier certains termes qui peuvent parfois être confondus, tels que « multidisciplinarité », « interdisciplinarité », « interprofessionnel » et « pratique collaborative ». En effet, ces termes sont souvent utilisés de manière interchangeable malgré les aspects qui les différencient. Il est important de noter que même si les définitions présentées ci-dessous sont celles qui émergent de la littérature entourant les pratiques collaboratives, elles ne sont pas uniques. D'ailleurs, la plupart des auteurs qui abordent le thème des pratiques collaboratives définissent ces termes de manière légèrement différente.

Généralement, la **multidisciplinarité** sous-tend la présence de plusieurs disciplines qui agissent en parallèle, sans pour autant qu'il n'y ait de véritable communication ou d'interaction entre les disciplines [3]. En ce qui a trait à l'**interdisciplinarité**, son caractère distinctif est la communication et l'interaction entre les disciplines [3]. Avant d'aller plus loin, une distinction entre discipline et profession semble de mise. Le terme discipline fait habituellement référence à un champ d'études (ex.: psychologie, économie, anthropologie, etc.), alors que le terme profession fait plutôt référence à des connaissances spécialisées acquises pour la pratique dans le cadre d'une préparation académique intensive (ex.: chiropratique, médecine, sciences infirmières, etc.) [4]. Pour cette raison, il semble plus approprié d'utiliser le terme « **interprofessionnel** » lorsqu'il est question de collaboration entre les différents professionnels de la santé. Néanmoins, le suffixe « professionnel » semble exclure certains thérapeutes qui ne font pas partie des 51 professions actuellement répertoriées par le Code des professions du Québec (ex.: massothérapeute, naturopathe, etc.). Ainsi, l'expression « **pratique collaborative** » apparaît plus englobante et désigne le processus de communication et de prise de décision permettant au savoir théorique et pratique individuel ou collectif de différents thérapeutes de la santé d'influencer, par synergie, les soins prodigués au patient [5, 6].

Je crois qu'un exemple concret permettra de mieux expliciter les nuances décrites plus tôt. Prenons l'exemple d'un cabinet où l'on remarque la présence de plusieurs professionnels de la santé : chiropraticien, médecin, podiatre, infirmière, etc. Selon cet exemple, on pourrait parler de multidisciplinarité (ou plutôt de « multiprofessionnalité ») si un patient avec une condition complexe était dirigé d'un professionnel à l'autre en espérant que le cumul des soins aide le patient. Toujours selon l'exemple du cabinet discuté précédemment, les professionnels travaillant de façon interprofessionnelle pourraient, par exemple, s'asseoir pour discuter du cas de Monsieur X et s'entendre sur le diagnostic du patient en utilisant l'expertise que peut apporter chacun des professionnels en présence. Plus simple encore, afin de réaliser des pratiques collaboratives, les professionnels pourraient, lors d'une discussion de corridors, s'entendre sur les moyens thérapeutiques ou diagnostiques à privilégier par chacun des



professionnels afin d'optimiser la santé du patient. Ce processus pourrait permettre une meilleure communication de l'information entre les professionnels et moins de duplication des tests et des soins pour le patient. En fin de compte, tout le monde en sort gagnant!

Comme il est possible de le constater, la collaboration avec les autres professionnels de la santé semble une avenue intéressante pour les chiropraticiens. Toutefois, ce modèle de soins peut à l'occasion s'avérer complexe puisque les philosophies, les processus et les résultats attendus peuvent varier d'un professionnel à l'autre. En conséquence, pour les professionnels qui pratiquent en mode collaboratif, les rôles et les responsabilités de chacun peuvent parfois devenir flous [7]. Ceci rappelle l'importance de clarifier les rôles et responsabilités de chacun au sein des équipes dont vous faites partie. Évidemment, les lois régissant chacune des professions deviennent des enjeux majeurs en lien avec la réalisation des pratiques collaboratives [8], ce qui rappelle l'importance de l'actualisation de la *Loi sur la chiropratique* au Québec.

En terminant, rappelons que l'objectif de ce premier article de la section relations interprofessionnelles du Comité des communications de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (OCQ) était de démystifier certains termes qui peuvent parfois être confondus en lien avec les pratiques collaboratives. Au cours des prochains articles, nous aimerions notamment vous transmettre des exemples de réussite intéressants reliés à la réalisation de pratiques collaboratives dans vos milieux. Ainsi, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel ([jefferson@uqtr.ca](mailto:jefferson@uqtr.ca)) afin de nous expliquer de quelle façon vous parvenez à mettre en place des pratiques collaboratives réussies. Ces exemples pourront certainement servir à inspirer l'ensemble de la profession.

Bonne collaboration!

Dr Justin Jefferson-Falardeau  
chiropraticien, D.C., M.Sc.  
Membre du Comité des communications,  
section relations interprofessionnelles de l'OCQ

1. Johnson, C., et al., *Chiropractic and Public Health: Current State and Future Vision*. Journal of manipulative and physiological therapeutics, 2008. 31(6): p. 397-410.
2. Zwarenstein, M., J. Goldman, and S. Reeves, *Interprofessional collaboration: effects of practice-based interventions on professional practice and healthcare outcomes*. Cochrane Database Syst Rev, 2009(3): p. CD000072.
3. Jelphs, K. and H. Dickinson, *Working in teams*. 2008, Bristol: Policy Press.
4. Oandasan, I. and S. Reeves, *Key elements for interprofessional education. Part 1: the learner, the educator and the learning context*. J Interprof Care, 2005. 19 Suppl 1: p. 21-38.
5. Way, D., L. Jones, and N. Busing, *Implementation strategies: "collaboration in primary care — family doctors and nurse practitioners delivering shared care" [discussion paper]*. 2000, Ontario College of Family Physicians: Toronto.
6. Boon, H.S., et al., *The Difference Between Integration and Collaboration in Patient Care: Results From Key Informant Interviews Working in Multiprofessional Health Care Teams*. Journal of manipulative and physiological therapeutics, 2009. 32(9): p. 715-722.
7. Riva, J.J., et al., *Chiropractors and collaborative care: An overview illustrated with a case report*. J Can Chiropr Assoc, 2010. 54(3): p. 147-54.
8. Lahey, W. and R. Currie, *Regulatory and Medico-Legal Barriers to Interdisciplinary Practice*. 2004: Ottawa, Santé Canada.

## SAMEDI LE 29 SEPTEMBRE 2012

- 7h15 à 7h55 Inscription et visite de l'exposition
- 7h55 à 8h00 Allocution d'ouverture
- 8h00 à 9h45 **Astuces radiographiques et imagerie avancée**  
Dre Julie-Marthe Grenier, chiropraticienne D.C, D.A.C.B.R., F.C.C.R.(r)  
Université du Québec à Trois-Rivières
- 9h45 à 10h00 Association de protection chiropratique canadienne  
Dr Greg Dunn, chiropraticien D.C.
- 10h00 à 10h30 Pause et visite de l'exposition
- 10h30 à 11h30 **Examen neurologique du cerveau et applications chiropratiques**  
Dr Patrick Freud, chiropraticien D.C.
- 11h30 à 12h30 Cérémonie de remise de prix
- 12h30 à 14h00 Dîner libre et visite de l'exposition
- 14h00 à 15h00 **Développement et utilisation du «Guide de bonnes pratiques pour le traitement des céphalées chez l'adulte»**  
Dr Martin Descarreaux, chiropraticien D.C., Ph.D  
Université du Québec à Trois-Rivières
- 15h00 à 15h10 Mentorat Chiropratique  
Dre Natalie Massé, chiropraticienne D.C. - Responsable
- 15h10 à 15h20 Chiropratique Sans Frontières  
Dr Christian Genest-Boudreau, chiropraticien D.C. - Président
- 15H20 À 15H30 Fondation de recherche chiropratique du Québec  
Dr Richard Dussault, chiropraticien D.C. - Président
- 15h30 à 16h00 Pause et visite de l'exposition
- 16h00 à 16h15 Inscription à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des chiropraticiens du Québec
- 16h15 Assemblée générale annuelle de l'Ordre des chiropraticiens du Québec
- 18h30 Soirée ... détails à venir

## DIMANCHE LE 30 SEPTEMBRE 2012

- 7h30 à 8h15 Visite de l'exposition
- 8h15 à 9h15 **«Quand la tête tourne»**  
Dr Yan Deschaintre, M.D., neurologue
- 9h15 à 9h30 Dre Chantal Pinard, chiropraticienne D.C.  
Syndique - Ordre des chiropraticiens du Québec
- 9h30 à 10h00 Pause et visite de l'exposition
- 10h00 à 11h00 **Quand s'inquiéter de l'état de son patient?**  
Dr André Bussières, chiropraticien D.C., F.C.C.S., Ph.D. (candidat)
- 11h00 à 13h00 Dîner libre et visite de l'exposition  
et/ou  
Assemblée générale annuelle de l'Association des chiropraticiens du Québec  
(Un dîner sera offert aux membres par l'ACQ)
- 13h00 à 14h30 **Aperçu de l'imagerie spécialisée pour les pathologies fréquentes en lien avec les céphalées, étourdissements ou vertiges**  
Dre Marie-Josée Courcy, M.D., F.R.C.P.C., Diplômée en chiropratique
- 14h30 à 15h00 Examen
- 15h00 Clôture des *Journées chiropratiques* 2012